



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040682

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/02/2026 12H29 C:005360 I:39697
V/REF : 1050380
V/Email reçu le Vendredi 06/02/2026 à 12H29

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. 01314
IMMEUBLE : CHATER -1314
28 AVENUE DU CHATER
69340 FRANCHEVILLE

Vaulx en Velin, le 21 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N28B CHATER - LOGEMENT DE M LAHMAR AU 1ER ETAGE - TEL 07 84310853

MOTIF : INTERVENIR POUR :
-POIGNEE DE TIRAGE POUR PORTE FENETRE SEJOUR (CACHE PLASTIC CASSE)
-REGLAGE FENETRE DE LA CHAMBRE
-LE VOLET DE LA CHAMBRE NE REDESCEND PAS BIEN (IL RESTE BLOQUE EN HAUT PARFOIS)

Donneur d'ordre : M. M. BOUCHET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 13/02/2026 A 07H30 :

INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE M. LAHMAR AU 1ER ETAGE

- REMPLACEMENT DE LA POIGNEE DE DE PORTE-FENETRE DU SEJOUR

- MISE EN JEU DE LA FENETRE CHAMBRE

- REMISE EN PLACE ET REDRESSEMENT DES LAMES DECALEES DU VOLET CHAMBRE

- CONTROLE DE L'ENSEMBLE : RAS

REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 13/02/26 à 15H51 M. M. BOUCHET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00051-Rempl.Béquille pr ouv.a la franç	1	41,36	41,36

101, avenue Paul Marcellin - 69120 VAULX EN VELIN

SAS au capital de 42 994 €

RCS. LYON B. 303.890.206 – TVA intracommunautaire FR28303890206

Tél : 04 78 79 36 36 - Fax : 04 78 79 35 35 - centreappels@servimo.fr

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 0716 496 - B.I.C : SOGEFRPP



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040682

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	51,70	51,70
1,00	MS00074-Déblocage/reglage volet roulant	1	67,21	67,21
TOTAL H.T.				217,14
T.V.A. a 10,00%				21,71
TOTAL T.T.C.En EURO				238,85

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1050380 du 06/02/2026

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE VILLEURBANNE
31, rue Louis Guérin
CS 30086
69100 VILLEURBANNE
Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

28 B Avenue du Chater
69340 FRANCHEVILLE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01314-00001-00002-00012 H / Type 2 B / 01

Etage : 01

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230809003-1

Délai

Date limite exécution : 21/02/2026

Observations

Logement occupé par M. LAHMAR. Prendre RDV avec lui

Tel : 0784310853

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00043 Poignée de tirage pour porte fenêtre poignée de porte fenêtre séjour (cache plastic cassé)	1,00	31,02	31,02	3,10	34,12
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions Fenêtre de la chambre	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
MS00067 Remplacement d' un enrouleur de sangle y compris toutes sujétions Le volet de la chambre ne redescend pas bien (ilreste bloqué en haut parfois)	1,00	62,04	62,04	6,20	68,24

Total H.T.	201,63
Total TVA	20,16
Total TTC	221,79

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE

EDN6



Bon de Commande

N° : 1050380 du 06/02/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Demande de travaux suivie par BOUCHET Maxime le 06/02/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Christèle AGOPIAN
Responsable d'Agence

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **28 B Avenue du Chater 69340 FRANCHEVILLE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **06/02/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1050380